



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 31 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 25

SEANCE DU 6 FEVRIER 2024

N° DEL-2024-1-12

Nature de l'acte :
Finances – divers

OBJET :
Autorisation d'une vente
mobilière aux enchères

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Présents : Mme BENIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUE, M. CARRY, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme PIETRZYK, Mme LESQUERRRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. DE MARTEL, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. JOURDA, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. CARRY.

Absents :

M. DE VARREUX, Conseiller Municipal.
Mme BEN YOUSSEF TAKATART, Conseillère Municipale.
Mme VELASQUEZ, Conseillère Municipale.
M. ORSET, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L 2222-22,

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L 2222-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire, par délégation du conseil municipal, de procéder à l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Par délibération n° DEL-2021-098 en date du 29 novembre 2021, le conseil municipal a délégué à Madame le Maire le soin de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Au-delà de ce seuil, il revient au conseil municipal d'autoriser la vente de biens mobiliers de la commune.

Dans cette optique, la commune a signé un contrat en décembre 2020 avec le site de vente aux enchères Agorastore.

Dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules, la commune entend mettre en vente aux enchères un véhicule LDV Maxus immatriculé 6814 ZB 01 mis en service le 12 janvier 2009. Son kilométrage est de 38 980 kilomètres et le prix de vente devrait être supérieur aux 4 600 euros autorisés par la délégation du conseil municipal à Madame le Maire.

En conséquence, Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour procéder à la vente de ce véhicule.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

AUTORISE la vente du véhicule LDV Maxus immatriculé 6814 ZB 01 au prix résultant de la mise aux enchères.

FAIT A THOIRY,
LE 6 FEVRIER

LE MAIRE,
Muriel BENIER

Certifiée exécutoire le 09/02/2024
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 09/02/2024.

